

PROFESSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE 78

FORMATION ASSOCIATIVE GRATUITE

*dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative
d'Ile-de-France*

Financé par l'Etat (DRJSCS)

*Découvrez nos formations pensées pour les bénévoles
(élus ou responsables d'activités, hors sport)*

FORMATION GRATUITE

Mise en place d'un dossier de mécénat pour mon association

Les associations locales voient leurs subventions diminuer et pour financer leurs projets, elles ont besoin de diversifier leurs ressources. Les associations ne disposent pas ou peu de moyens humains, de temps et d'expertise technique leur permettant de rechercher de nouveaux financements. Le mécénat de proximité peut être une solution.

Quelques points abordés lors de cette formation :

Le mécénat en France : quelques chiffres, définition juridique
Avantage fiscal du mécénat des particuliers et des entreprises
Critères d'éligibilité
Motivation des entreprises et associations à faire du mécénat
Préparation de votre campagne de mécénat
Présentation de votre association - Description de votre projet associatif
Détermination de vos besoins de financement
Structuration de votre dossier de mécénat - Soutenir votre projet
Quelle(s) type(s) d'entreprises viser et quels vecteurs utiliser pour rencontrer sa cible ?
Quels sont les modes de sollicitation ?
Création de la convention de mécénat, Cerfa Dons
Suivi de la campagne

Nous vous attendons nombreux !

Public visé : toute personne bénévole élue ou non au sein d'une association.

Formation en présentiel avec respect des gestes barrières ou en visio (merci de préciser votre choix)

**Le vendredi 15 ET le vendredi 22 janvier 2021
de 9h30 à 17h30**

(2 jour de formations – 2 sessions qui se suivent)

Intervenantes : Monsieur Denis LORE, Directeur de Mécén'actif.

Pour vous inscrire : contact@profession-sport-78.com

Frais : adhésion à Profession Sport et Vie Associative 78 (60€)

Afin de contribuer aux frais de formation supportés par Profession Sport et Vie Associative 78, il est demandé à chaque association participante de régler l'adhésion d'un montant de 60€. Dans le contexte actuel, nous avons décidé de rendre cette adhésion non obligatoire et de privilégier l'accompagnement des bénévoles. Il vous revient de choisir de la payer ou non.